

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES PAYS-D'EN-HAUT
VILLE D'ESTÉREL

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel, sous la présidence du Maire, tenue au lieu des séances, le vendredi 16 février 2018 à 17 h 00 et à laquelle sont présents les membres suivants formant quorum :

Monsieur Joseph Dydzak, Maire
Madame Anna Dupuis Zuckerman, Conseillère au poste numéro 1
Madame Rachel Landry, Conseillère au poste numéro 2
Monsieur Pierre Lussier, Conseiller au poste numéro 3
Monsieur Stefan Tremblay, Conseiller au poste numéro 4
Madame Christine Corriveau, Conseillère au poste numéro 5
Monsieur François Richer Laflèche, Conseiller au poste numéro 6

Est également présent le greffier, Monsieur Luc Lafontaine

Le Maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes et propose l'ordre du jour suivant :

- 1 Adoption de l'ordre du jour
- 2 Adoption des procès-verbaux des séances
 - 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 janvier 2018
 - 2.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 janvier 2018
 - 2.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 janvier 2018
- 3 Comptes payés et comptes à payer
- 4 Dépôt du rapport de délégation de pouvoirs du directeur général
- 5 Explications données par le Maire sur les points inscrits à l'ordre du jour et première période de questions
- 6 Administration
 - 6.1 Nomination de personnes et autorisation à appliquer les règlements municipaux
 - 6.2 Adoption – Règlement numéro 2018-663 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville d'Estérel
 - 6.3 Dépôt du rapport de chaque candidat portant sur la liste des personnes physiques ayant versé un ou plusieurs dons dont le total est de 50 \$ ou plus
 - 6.4 Adoption – Règlement numéro 2018-664 modifiant le règlement numéro 2006-501 constituant le Comité consultatif d'urbanisme concernant la composition du Comité
 - 6.5 Octroi d'un mandat à une firme d'avocats – Dossier lots submergés
 - 6.6 Approbation d'une demande de congé sans solde

- 6.7 Autorisation de signature – Fonds de développement des territoires (FDT)
- 7 Urbanisme
 - 7.1 Nomination d'un président – Comité de permis de démolition
 - 7.2 Demande de dérogation mineure – Lot 5 508 650, place Foch – Pentes de toit
 - 7.3 Demande de dérogation mineure – Lot 5 508 650, place Foch – Empiètement de l'entrée charretière dans les marges latérales
 - 7.4 P.I.I.A. – Lot 5 508 650, place Foch – Construction d'un bâtiment principal
 - 7.5 Avis de motion – Règlement concernant la démolition
 - 7.6 Adoption – Projet de règlement numéro 2018-665 concernant la démolition
- 8 Travaux publics
 - 8.1 Aucun sujet à traiter
- 9 Hygiène du milieu - Environnement - Loisirs
 - 9.1 Aucun sujet à traiter
- 10 Correspondance
- 11 Deuxième période de questions
- 12 Autres sujets
- 13 Levée de la séance

2018-02-028

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur François Richer Laflèche, appuyé par Monsieur Pierre Lussier et résolu que ce Conseil :

ADOpte l'ordre du jour tel que proposé avec dispense de lecture et laisse le point autres sujets ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES**

2018-02-029

2.1 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 12 JANVIER 2018**

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 janvier 2018 a été remise à chaque membre du Conseil au plus tard la veille de la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19);

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par Monsieur Stefan Tremblay, appuyé par Madame Anna Dupuis Zuckerman et résolu que ce Conseil :

ADOpte le procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil tenue le 12 janvier 2018 tel que déposé avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2018-02-030 2.2 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 JANVIER 2018**

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 janvier 2018 a été remise à chaque membre du Conseil au plus tard la veille de la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19);

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par Madame Christine Corriveau, appuyé par Madame Rachel Landry et résolu que ce Conseil :

ADOpte le procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil tenue le 19 janvier 2018 tel que déposé avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2018-02-031 2.3 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 JANVIER 2018**

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 janvier 2018 a été remise à chaque membre du Conseil au plus tard la veille de la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19);

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par Monsieur Pierre Lussier, appuyé par Madame Christine Corriveau et résolu que ce Conseil :

ADOpte le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil tenue le 19 janvier 2018 tel que déposé avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2018-02-032 3. **COMPTES PAYÉS ET COMPTES À PAYER**

CONSIDÉRANT la liste des comptes payés et des comptes à payer jointe en annexe;

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par Madame Anna Dupuis Zuckerman, appuyé par Monsieur Pierre Lussier et résolu que ce Conseil :

APPROUVE la liste des comptes en date du 16 février 2018 au montant de 356 188.40 \$ dont :

- 328 874.46 \$ sont des comptes payés;
- 27 313.94 \$ sont des comptes à payer.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

4. **DÉPÔT DU RAPPORT DE DÉLÉGATION DE POUVOIRS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL**

En vertu du règlement numéro 2006-479 intitulé « Règlement pour déléguer, au directeur général, le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats », le directeur général soumet son rapport de délégation, tel qu'exigé par l'article 2 dudit règlement.

5. **EXPLICATIONS DONNÉES PAR LE MAIRE SUR LES POINTS INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR ET PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

6. **ADMINISTRATION**

2018-02-033

6.1 **NOMINATION DE PERSONNES ET AUTORISATION À APPLIQUER LES RÉGLEMENTS MUNICIPAUX**

Il est proposé par Monsieur Pierre Lussier, appuyé par Monsieur Stefan Tremblay et résolu que ce Conseil :

NOMME Madame Chantal Lizé et Messieurs Guillaume Blanc, Ralph Guerrier, Mathieu Quevillon et Alexander Van Dam à titre de personnes ou officiers autorisés à appliquer les règlements suivants, ainsi que tout amendement auxdits règlements :

- SQ 02-2012 sur les systèmes d'alarme;
- SQ 03-2012 concernant la circulation et le stationnement dans la Ville d'Estérel;
- SQ 04-2012 concernant les nuisances et l'usage et l'empiètement des voies publiques de la Ville d'Estérel;
- SQ 05-2012 concernant la propreté, la sécurité, la paix et l'ordre dans les voies publiques, les trottoirs, les parcs et places publiques de la Ville d'Estérel;
- 2012-617 sur le contrôle des animaux;

AUTORISE les personnes susnommées à émettre des constats d'infraction à tous les contrevenants auxdits règlements;

ABROGE toute résolution précédente visant à nommer des personnes à titre de personnes ou officiers autorisés à appliquer les susdits règlements.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2018-02-034

6.2

ADOPTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-663 CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS DE LA VILLE D'ESTÉREL

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 13 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (L.R.Q., c. E-15.1.0.1), le Conseil doit adopter un code d'éthique et de déontologie révisé qui remplace celui en vigueur, avec ou sans modification et ce, suite à l'élection générale du 5 novembre 2017;

CONSIDÉRANT que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du Conseil tenue le 19 janvier 2018;

CONSIDÉRANT que le projet de règlement numéro 2018-663 a été adopté lors de la séance du Conseil tenue le 19 janvier 2018 et qu'une présentation du règlement a été faite par le Maire, Monsieur Joseph Dydzak, durant la même séance;

CONSIDÉRANT qu'un avis public a été donné le 31 janvier 2018 pour annoncer l'adoption du règlement numéro 2018-663;

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir eu accès au règlement conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), soit au minimum 72 heures à l'avance et que des copies ont été rendues disponibles au public depuis l'ouverture de la séance tenante;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Madame Anna Dupuis Zuckerman, appuyé par Madame Christine Corriveau et résolu que ce Conseil :

ADOpte le règlement numéro 2018-663 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville d'Estérel.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

6.3

DÉPÔT DU RAPPORT DE CHAQUE CANDIDAT PORTANT SUR LA LISTE DES PERSONNES PHYSIQUES AYANT VERSÉ UN OU PLUSIEURS DONS DONT LE TOTAL EST DE 50 \$ OU PLUS

Conformément à l'article 513.2 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-2.2), la trésorière dépose le rapport de chaque élu portant sur la liste des personnes physiques ayant versé un ou plusieurs dons dont le total est de 50 \$ ou plus ainsi que leur rapport de dépenses.

2018-02-035

6.4

ADOPTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-664 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2006-501 CONSTITUANT LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME CONCERNANT LA COMPOSITION DU COMITÉ

CONSIDÉRANT que la Ville d'Estérel juge opportun de modifier le règlement numéro 2006-501 constituant le Comité consultatif d'urbanisme afin de modifier le nombre de membres;

CONSIDÉRANT que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du Conseil tenue le 19 janvier 2018;

CONSIDÉRANT que le projet de règlement numéro 2018-664 a été adopté lors de la séance du Conseil tenue le 19 janvier 2018 et qu'une présentation du règlement a été faite par le Maire, Monsieur Joseph Dydzak, durant la même séance;

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir eu accès au règlement conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), soit au minimum 72 heures à l'avance et que des copies ont été rendues disponibles au public depuis l'ouverture de la séance tenante;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Madame Anna Dupuis Zuckerman, appuyé par Madame Christine Corriveau et résolu que ce Conseil :

ADOpte le règlement numéro 2018-664 modifiant le règlement numéro 2006-501 constituant le Comité consultatif d'urbanisme concernant la composition du Comité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2018-02-036

6.5

OCTROI D'UN MANDAT À UNE FIRME D'AVOCATS – DOSSIER LOTS SUBMERGÉS

CONSIDÉRANT que le Conseil a adopté la résolution numéro 2018-01-017 afin d'annoncer son intention d'entreprendre les procédures requises afin que la Ville d'Estérel soit reconnue seule et unique propriétaire riveraine des parties de lots ayant front sur les lacs Masson, du Nord et Dupuis, comprenant la portion submergée ainsi que certaines parties remblayées incluses entre les cotes 105 et 110, situées devant les lots appartenant en titre à la Ville;

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par Madame Rachel Landry, appuyé par Monsieur Pierre Lussier et résolu que ce Conseil :

MANDATE le cabinet Prévost Fortin D'Aoust, avocats, pour entreprendre les procédures requises afin que la Ville d'Estérel soit reconnue seule et unique propriétaire riveraine des parties de lots ayant front sur les lacs Masson, du Nord et Dupuis, comprenant la portion submergée ainsi que certaines parties remblayées incluses entre les cotes 105 et 110, situées devant les lots appartenant en titre à la Ville, notamment mais non sans s'y limiter les lots 5 508 147, 5 508 148, 5 508 154, 5 508 202, 5 508 233, 5 508 307, 5 508 321, 5 508 329, 5 508 337, 5 508 346, 5 508 363, 5 508 382, 5 508 386, 5 508 398, 5 508 404, 5 508 446, 5 508 480, 5 508 491, 5 508 492, 5 508 510, 5 508 549, 5 508 560, 5 508 562, 5 508 580, 5 508 593, 5 508 599, 5 508 616, 5 508 643, 5 508 656, 5 508 657, 5 508 669, 5 508 674, 5 508 680, 5 508 681, 5 508 701, 5 508 709, 5 508 743, 5 508 749, 5 508 750, 5 508 773, 5 508 789, 5 508 792, 5 508 797, 5 508 809, 5 508 812, 5 508 813 ainsi que toute autre conclusion subsidiaire visant à faire reconnaître les droits de la Ville;

AUTORISE le Maire et le directeur général ou, en leur absence, la Mairesse suppléante et la trésorière à signer tout document requis pour ce faire.

Adoptée à l'unanimité

2018-02-037 6.6 **APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CONGÉ SANS SOLDE**

CONSIDÉRANT la demande de prise de congé sans solde déposée par l'employé Monsieur Dean Arsenault le 24 janvier 2018, laquelle demande concerne la période du 15 avril 2018 au 15 septembre 2018;

CONSIDÉRANT les dispositions de la convention collective présentement en vigueur, notamment l'article 17.05 qui stipule le droit pour un employé de se prévaloir d'un congé sans solde, une fois la demande accordée par le supérieur immédiat et le Conseil municipal;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du directeur général;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Madame Rachel Landry, appuyé par Monsieur François Richer Laflèche et résolu que ce Conseil :

APPROUVE la demande de Monsieur Dean Arsenault de se prévaloir d'un congé sans solde pour la période du 15 avril 2018 au 15 septembre 2018 inclusivement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2018-02-038 6.7 **AUTORISATION DE SIGNATURE – FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES (FDT)**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu que la Ville d'Estérel présente une ou plusieurs demandes d'aide financière au Fonds de développement des territoires dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie, 2017-2018;

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par Madame Anna Dupuis Zuckerman, appuyé par Madame Christine Corriveau et résolu que ce Conseil :

AUTORISE Monsieur Luc Lafontaine, directeur général, à transmettre une ou plusieurs demandes d'aide financière dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie;

S'ENGAGE à payer sa part des coûts admissibles du ou des projets;

AUTORISE le directeur général, Monsieur Luc Lafontaine, à signer pour et au nom de la Ville d'Estérel, tous les documents relatifs à une ou plusieurs demandes d'aide financière, y compris l'entente de financement à intervenir pour chaque demande.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

7. **URBANISME**

2018-02-039 7.1 **NOMINATION D'UN PRÉSIDENT – COMITÉ DE PERMIS DE DÉMOLITION**

CONSIDÉRANT que l'article 8.6.1 du règlement numéro 2009-528 concernant la démolition prévoit qu'une personne doit être désignée par résolution du Conseil pour agir à titre de président du Comité de permis de démolition;

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par Madame Rachel Landry, appuyé par Monsieur François Richer Lafèche et résolu que ce Conseil :

DÉSIGNE Madame Christine Corriveau à titre de présidente du Comité de permis de démolition et ce, jusqu'à la fin de son mandat de membre se terminant à la séance ordinaire du mois de décembre 2018.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2018-02-040

7.2

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – LOT 5 508 650, PLACE FOCH – PENTES DE TOIT

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil ont pris connaissance de la demande de dérogation mineure pour le lot 5 508 650, soit sur la place Foch;

CONSIDÉRANT que cette demande a pour effet d'autoriser la construction d'un toit à pentes multiples dont certaines sont inférieures à 5/12 alors que le règlement de zonage numéro 2006-493 et ses amendements exige une pente minimale de 5/12 pour le toit d'une habitation;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution numéro CCU18-0203, recommande l'acceptation de la demande de dérogation mineure numéro 2018-0001 pour la construction d'un toit à pentes multiples dont certaines sont inférieures à 5/12;

CONSIDÉRANT que selon la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), cette demande fut publiée dans le journal Accès, LE journal des Pays-d'en-Haut en date du 31 janvier 2018 et affichée aux endroits prescrits sur le territoire de la Ville;

CONSIDÉRANT que les personnes présentes ont la possibilité de se faire entendre relativement à cette demande;

CONSIDÉRANT qu'aucun commentaire n'est reçu;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Pierre Lussier, appuyé par Monsieur Stefan Tremblay et résolu que ce Conseil :

ENTÉRINE la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

ACCORDE la dérogation mineure demandée numéro 2018-0001 pour la construction d'un toit à pentes multiples dont certaines sont inférieures à 5/12 telle que présentée par le requérant.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2018-02-041

7.3

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – LOT 5 508 650, PLACE FOCH – EMPIÈTEMENT DE L'ENTRÉE CHARRETIÈRE DANS LES MARGES LATÉRALES

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil ont pris connaissance de la demande de dérogation mineure pour le lot 5 508 650, soit sur la place Foch;

CONSIDÉRANT que cette demande a pour effet d'autoriser l'implantation d'une entrée charretière, coin sud-ouest à 1.86 mètre de la ligne latérale droite alors qu'une marge de 6 mètres est requise, créant ainsi un empiètement de 4.14 mètres dans cette marge, et coin nord-est à 1.86 mètre de la ligne latérale gauche alors qu'une marge de 6 mètres est requise, créant ainsi un empiètement de 4.14 mètres dans cette marge;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution numéro CCU18-0204, recommande l'acceptation de la demande de dérogation mineure numéro 2018-0002 pour l'implantation d'une entrée charretière;

CONSIDÉRANT que selon la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), cette demande fut publiée dans le journal *Accès*, LE journal des Pays-d'en-Haut en date du 31 janvier 2018 et affichée aux endroits prescrits sur le territoire de la Ville;

CONSIDÉRANT que les personnes présentes ont la possibilité de se faire entendre relativement à cette demande;

CONSIDÉRANT qu'aucun commentaire n'est reçu;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur François Richer Laflèche, appuyé par Madame Rachel Landry et résolu que ce Conseil :

ENTÉRINE la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

ACCORDE la dérogation mineure demandée numéro 2018-0002 pour l'implantation d'une entrée charretière telle que présentée par le requérant.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2018-02-042 7.4

P.I.I.A. – LOT 5 508 650, PLACE FOCH – CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL

CONSIDÉRANT la demande déposée par le requérant pour l'obtention d'un permis de construction pour la construction d'un bâtiment principal;

CONSIDÉRANT que le requérant doit présenter un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.);

CONSIDÉRANT que le requérant a remis au Service de l'urbanisme, avec sa demande :

- des échantillons;
- un plan de l'implantation du projet;
- un plan topographique;
- un plan projet de construction;

CONSIDÉRANT que les travaux prévus respectent les critères d'évaluation et les orientations du règlement sur les P.I.I.A. numéro 2006-499 et ses amendements;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution numéro CCU18-0205, recommande l'acceptation de la demande telle que présentée par le requérant;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur François Richer Laflèche, appuyé par Monsieur Stefan Tremblay et résolu que ce Conseil :

APPROUVE le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction d'un bâtiment principal tel que présenté par le requérant.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

7.5 **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT CONCERNANT LA DÉMOLITION**

Avis de motion est donné par Madame Christine Corriveau à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, un règlement concernant la démolition.

2018-02-043

7.6 **ADOPTION – PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-665 CONCERNANT LA DÉMOLITION**

CONSIDÉRANT que la Ville d'Estérel est habilitée à adopter un règlement concernant la démolition d'immeubles en vertu du chapitre V.0.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1);

CONSIDÉRANT que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné séance tenante;

CONSIDÉRANT que le Maire, Monsieur Joseph Dydzak, présente le projet de règlement en expliquant que ce dernier vient abroger le règlement numéro 2009-528 et qu'il vise à encadrer la démolition d'immeubles sur son territoire ainsi qu'à déterminer le mode de fonctionnement du Comité de permis de démolition;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Madame Anna Dupuis Zuckerman, appuyé par Monsieur Pierre Lussier et résolu que ce Conseil :

ADOpte le projet de règlement numéro 2018-665 concernant la démolition.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

8. **TRAVAUX PUBLICS**

8.1 Aucun sujet à traiter

9. **HYGIÈNE DU MILIEU - ENVIRONNEMENT - LOISIRS**

9.1 Aucun sujet à traiter

10. **CORRESPONDANCE**

11. **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

12. **AUTRES SUJETS**

2018-02-044

13. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Madame Anna Dupuis Zuckerman, appuyé par Monsieur François Richer Laflèche et résolu que ce Conseil :

LÈVE ET TERMINE la présente séance à 17 h 58, l'ordre du jour étant épuisé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Joseph Dydzak, B.A. Hons., LL.B., M.B.A.
Maire

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier

Je, Joseph Dydzak, Maire d'Estérel, confirme l'adoption de toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19).

**Liste des comptes payés
Au 16 février 2018**



Nom du Fournisseur	Date du chèque	Numéro	Montant
Acier St-Jérôme Inc.	19-01-2018	8884	229.40 \$
Centre d'Auto Valiquette Inc.	19-01-2018	8885	212.70 \$
Eugène Francoeur	19-01-2018	8886	1 121.00 \$
Garde-Manger des Pays-d'en-Haut	19-01-2018	8887	5 000.00 \$
Groupe de Sécurité Garda SENC	19-01-2018	8888	3 952.93 \$
Pétroles Goyer Ltée	19-01-2018	8889	4 283.92 \$
Ville de Sainte-Adèle	19-01-2018	8890	268.38 \$
Aquatech Soc. de Gestion de l'eau Inc.	26-01-2018	8891	1 510.36 \$
Asphalte Bélanger Inc.	26-01-2018	8892	144 812.78 \$
Rémy Beaudry	26-01-2018	8893	400.00 \$
Groupe BJG	26-01-2018	8894	1 006.03 \$
Cie d'Extermination Chomedey Inc.	26-01-2018	8895	196.61 \$
Steven Finiffter	26-01-2018	8896	250.00 \$
Groupe de Sécurité Garda SENC	26-01-2018	8897	3 720.41 \$
Guyline Gosselin	26-01-2018	8898	400.00 \$
Consultants Mirtec	26-01-2018	8899	1 122.74 \$
Bruce Munro	26-01-2018	8900	50.00 \$
Gaston Pelletier	26-01-2018	8901	400.00 \$
Prévost Fortin D'Aoust S.E.N.C.	26-01-2018	8902	402.41 \$
Marc-Gabriel Vallières	26-01-2018	8903	450.00 \$
Dean Arsenault	07-02-2018	8904	240.00 \$
Maxime Beauchamp	07-02-2018	8905	240.00 \$
Dicom Express	07-02-2018	8906	10.34 \$
Distribution EauxMax Enr.	07-02-2018	8907	195.50 \$
Groupe de Sécurité Garda SENC	07-02-2018	8908	7 905.86 \$
Toromont Cat (Québec)	07-02-2018	8909	130.38 \$
Cédric Irmer-Longtin	07-02-2018	8910	240.00 \$
MRC des Pays-d'en-Haut	07-02-2018	8911	80 794.00 \$
Groupe Ultima Inc.	07-02-2018	8912	23 222.00 \$
Pétroles Goyer Ltée	07-02-2018	8913	3 959.89 \$
René Plouffe	07-02-2018	8914	300.00 \$
Revenu Québec	07-02-2018	8915	534.42 \$
UMQ	07-02-2018	8916	74.70 \$
Services de café Van Houtte Inc.	07-02-2018	8917	114.19 \$
Xérox Canada Ltée	07-02-2018	8918	229.88 \$
Financière Banque Nationale	31-01-2018	8919	2 795.38 \$
Bell Canada	31-01-2018	Internet	1.08 \$
Hydro-Québec	31-01-2018	Internet	661.53 \$
Hydro-Québec	31-01-2018	Internet	2 604.99 \$
Hydro-Québec	31-01-2018	Internet	69.77 \$
Hydro-Québec	31-01-2018	Internet	20.67 \$
Le Service de la perception retraite Québec	31-01-2018	Internet	1 475.38 \$
Fonds de Solidarité FTQ	31-01-2018	Internet	2 908.55 \$
Hydro-Québec	31-01-2018	Internet	2 850.95 \$
MasterCard Banque Nationale	31-01-2018	Internet	431.96 \$
Revenu Canada	31-01-2018	Internet	842.01 \$
Revenu Canada	31-01-2018	Internet	4 921.51 \$
Revenu Québec	31-01-2018	Internet	14 771.29 \$
Syndicat Canadien de la Fonction Publique	31-01-2018	Internet	379.00 \$
Supérieur Propane	31-01-2018	Internet	5 659.42 \$
Bell Canada	31-01-2018	Internet	500.14 \$
Total payé			328 874.46 \$

En vertu du règlement # 2007-516, je vous soumetts le rapport des dépenses tel qu'exigé à l'article 5 du règlement sur le contrôle et suivi budgétaire.

Nadine Bonneau

Nadine Bonneau, trésorière

**Liste des comptes à payer
Au 16 février 2018**



Nom du Fournisseur	Date du chèque	Numéro	Montant
BMR Eugène Monette Inc.	16-02-2018	8923	83.78 \$
Compass Minerals Canada-Québec	16-02-2018	8924	2 047.65 \$
L'Équipeur Commercial	16-02-2018	8925	1 269.23 \$
Formiciel Inc.	16-02-2018	8926	330.24 \$
Formules Municipales	16-02-2018	8927	283.99 \$
Fournitures de bureau Denis	16-02-2018	8928	531.83 \$
GG Bearing	16-02-2018	8929	551.37 \$
Globocam (Montréal) Inc.	16-02-2018	8930	2 354.76 \$
Groupe King	16-02-2018	8931	3 361.87 \$
Toromont CAT (Québec)	16-02-2018	8932	1 134.08 \$
Journal Accès	16-02-2018	8933	1 753.36 \$
Les Entreprises Fobroco Inc.	16-02-2018	8934	2 712.14 \$
Machineries Saint-Jovite Inc.	16-02-2018	8935	512.58 \$
Multi-Recyclage S.D. Inc.	16-02-2018	8936	587.57 \$
Pièces d'Autos Prud'homme Inc.	16-02-2018	8937	658.37 \$
Prévost Fortin d'Acoust S.E.N.C.	16-02-2018	8938	3 153.42 \$
SPCA Lanaudière Basse-Laurentides	16-02-2018	8939	3 196.42 \$
Subaru Rive-Nord	16-02-2018	8940	1 022.03 \$
Veolia Water Technologies Canada Inc.	16-02-2018	8941	317.60 \$
Yvon Marinier Inc.	16-02-2018	8942	963.30 \$
Le Groupe J.S.V. Inc.	16-02-2018	8943	488.35 \$
Total à payer			27 313.94 \$

Nadine Bonneau

Nadine Bonneau
Trésorière